

## DEPARTEMENT DE FORMATION A L'ENSEIGNEMENT

### **Formation des directeurs. Concours d'entrée Novembre 2007. Etude de cas.**

Une communauté d'agglomération, fondée en 2004, représente un bassin total de population de 190000 habitants et regroupe sept communes autour d'une ville centre de 85000 habitants. Elle s'est récemment dotée de la compétence culturelle.

L'offre d'enseignement musical dans cette communauté se compose de :  
un conservatoire à rayonnement régional (CRR) situé dans la ville centre (nommée A)  
un conservatoire à rayonnement communal (CRC) dans la ville B  
deux écoles de musique municipales dans les villes C et D  
une école de musique associative dans la ville E

Le CRR compte 930 élèves musiciens répartis comme suit :

1 <sup>er</sup> cycle	421
2 <sup>ème</sup> cycle	228
3 <sup>ème</sup> cycle	112
Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)	94
Hors cursus	75

Le CRR a commencé à mettre en place en 3<sup>ème</sup> cycle des « parcours de formation personnalisés » adaptés au projet de chaque élève. Les effectifs d'élèves par discipline principale dans ce cycle sont les suivants :

<b>3<sup>ème</sup> cycle</b>	
Violon	6
Alto	2
Violoncelle	3
Contrebasse	2
Flûte	4
Hautbois	2
Clarinette	4
Basson	1
Saxophone	7
Trompette	5
Trombone	2
Cor	2
Tuba	0
Piano	6
Orgue	0
Accordéon	1
Guitare	3
Harpe	1
Chant	7
Musique ancienne clavecin	3
Musique ancienne autres instruments (flûte à bec, traverso, viole de gambe, violon baroque)	8
Musique de chambre	11
Ensembles musique ancienne	13
Percussions	2
Percussions traditionnelles afro-brésiliennes	5
Jazz et musiques dérivées	12

Les effectifs d'élèves par discipline principale en CEPI sont les suivants :

<b>CEPI</b>	
Cordes frottées	16
Vents	12
Piano	7
Piano accompagnement	3
Orgue	0
Accordéon	1
Guitare	3
Harpe	1
Chant	5
Musique ancienne	15
Percussions	3
Percussions traditionnelles afro-brésiliennes	3
Jazz et musiques dérivées	7
Direction d'ensembles instrumentaux	3
Direction de chœur	2
Ecriture	5
Histoire/analyse	8

Le CRR est doté d'un auditorium récent de 300 places.

Le CRC compte 447 élèves musiciens répartis comme suit :

1 <sup>er</sup> cycle	274
2 <sup>ème</sup> cycle	85
3 <sup>ème</sup> cycle	21
Hors cursus	67

Ce CRC comporte une antenne dédiée aux musiques actuelles abritant :

- des cours (42 élèves en batterie, guitare amplifiée, basse amplifiée, synthétiseur, musique assistée par ordinateur (MAO)) assurés par une équipe de 5 enseignants coordonnés par le professeur de guitare amplifiée, titulaire du CA de professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées.
- des répétitions d'une vingtaine de groupes issus de la ville B et de son voisinage géographique pratiquant différents styles musicaux (rock, chanson, salsa, rap, zouk, funk...)

Le CRC abrite également un département de musique et danse traditionnelles autour des trois disciplines suivantes : percussions afro-caribéennes et brésiliennes, chant, danse.

Les deux écoles municipales comptent respectivement 210 et 75 élèves musiciens.

L'école associative dépend d'une association implantée dans la ville E et subventionnée à 80% par celle-ci. Cette association gère un orchestre d'harmonie constitué en 1948, qui compte actuellement 53 musiciens amateurs âgés de 13 à 63 ans et donne environ 10 concerts par an en France et à l'étranger. L'école accueille à partir de l'âge de 9 ans 45 élèves issus majoritairement du département dans les disciplines instruments à vents et batterie. Ces élèves intègrent ponctuellement ou de façon permanente selon leur âge et leur niveau l'orchestre d'harmonie. Le directeur de cette école, tubiste professionnel, est aussi le chef de l'orchestre d'harmonie.

Outre cette offre de formation, la communauté d'agglomération est dotée d'un festival annuel de musiques du monde, proposant chaque année entre 10 et 15 concerts sur les 7 villes. Sa programmation s'appuie sur les tournées françaises d'artistes extra-européens et les concerts sont achetés à des producteurs ou tourneurs. Ce festival est subventionné par le Conseil Général, les communes de la communauté (50% du budget), la DRAC.

La communauté accueille également en résidence pour trois ans un ensemble de musique contemporaine de 9 musiciens : 8 interprètes (voix, flûtes, clarinettes, saxophones, trompette, cor, percussions, piano) et un compositeur directeur musical de l'ensemble. Cet ensemble, qui répète au CRR, est subventionné notamment par la DRAC, la région, le département, la communauté d'agglomération (15% du budget de fonctionnement).

Enfin la communauté d'agglomération dispose de peu de grands lieux de diffusion musicale. Il s'agit essentiellement :

- d'une salle polyvalente dans la ville A, de jauge modulable (300 à 1000 places) accueillant une saison municipale de 5 concerts par an et 3 concerts des ensembles musicaux et chorégraphiques du CRR. Le reste du temps, la salle est louée ou prêtée à

des associations sur proposition du service culturel et sur décision de l' élu à la culture de la ville.

- d'une basilique au centre historique de la ville A, pouvant accueillir 450 personnes. Cette basilique, dotée d'un orgue, accueille des concerts de musique sacrée et des concerts de musique de chambre.
- d'une salle polyvalente dans la ville B pouvant accueillir 350 personnes, accueillant l'ensemble des événements publics et associatifs de la ville.

L'ensemble des autres lieux de diffusion musicale, répartis sur les 7 villes, ont une jauge inférieure à 200 places.

Vous avez été nommé directeur/directrice du CRR.

Afin de rapprocher les différentes structures d'enseignement artistique et en préfiguration d'une future fusion, la communauté d'agglomération mène une politique favorisant les projets intercommunaux.

En particulier, elle souhaite dynamiser et structurer la pratique musicale amateur (adultes et jeunes adultes) sur son territoire, en s'appuyant sur les ressources existantes et vous charge d'élaborer un plan d'action sur 3 ans dans cette optique.

Vous rédigerez ce plan en détaillant par année les actions proposées (objectifs, public visé, contenus, éléments éventuels de mise en œuvre, échéancier...), ainsi que les moyens et ressources mobilisés (techniques, logistiques, personnel nécessaire).

Vous établirez les grandes lignes d'un budget prévisionnel pour ce plan.

Enfin vous rédigerez une courte note de synthèse destinée au président de la communauté d'agglomération, expliquant la philosophie de votre plan et les retombées attendues.